

Procès-verbal n°15 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	15/12/23
À :	10h
Présidence :	M. Daniel OLIVET
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mrs Jean Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absent excusé :	Mr. Didier CASANADA
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 14 du 08/12

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Futsal U6

16 Décembre 2023/ 13 et 27 Janvier 2024

**Le FAL sera obligatoire pour les U8/U9 et U8 à partir de Janvier 2024
Une formation sera programmé en début janvier 2024 à destination des clubs**

Championnat U12/U13

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District (cela ne sera que la Départemental 4)

Beaucaire FC : Rencontres U12/U13 11H00



Calendrier championnat InterDistrict Hérault / Gard :

J1 : 20/01 - J2 : 27/01 - J3 : 03/02 - J4 : 09/03 - J5 : 16/03 - J6 : 23/03 - J7 : 27/04 - J8 : 25/05 - J9 : 01/06

Finale Départemental Pitch : 06 Avril

Finale Régionale Pitch : 04 et 05 Mai

Défis : PAS D'EGALITE dans les Défis / 1 gagnant et 1 perdant, si feuille de défis noté Egalité, 0 point au 2 équipes

RETOUR CSR :

Dossier n° 2023/2024-CSR-042

Match n°26822843 : GAZELEC SPORTIF GARDOIS 1 – O MAS MINGUE 1 du 23.09.23

Dit match perdu par pénalité à GAZELEC.

Dossier n°2023/2024-CSR- 0105

Match n° 26855747 : SC ST MARTIN DE VALGALGUES 1 – QUISSAC GC 1 du 09/12/2023

Dit match à jouer dans sa programmation initiale, QUISSAC GC 1 – SC ST MARTIN DE VALGALGUES 1,
Se jouera le 16.12.23

Dossier n°2023/2024-CSR- 0106

Match n° 26851151 : LANGLADE FC 1 – AIMARGUES SO 1 du 02/12/2023

Dit match à jouer ; se jouera le 20.12.23

Dossier n°2022/2023-CSR- 0111

Match n° 26796571 : GAZELEC SPORTIF GARDOIS 1 – FOOT TERRE DE CAMARGUE 2 du 09/12/2023

Dit match à jouer ; se jouera le 20.12.23

Dossier n°2022/2023-CSR- 0112

Match n° 26829462 : GAZELEC SPORTIF GARDOIS 2 – AS BEAUVOISIN 1 du 09/12/2023

Dit match à jouer ; se jouera le 16.12.23

Dossier n°2022/2023-CSR- 0113

Match n° 26847818 : CIGALOIS 1 - CARDET OL 1 du 09/12/2023

Dit match à jouer ; se jouera le 16.12.23

FESTIVAL FOOT PITCH U13

PICTH 2^{ème} Tour : Pl. 11 Trèfle US / Langlade Remis au 3 Février 2024

1. Finale Départemental Pitch : Samedi 06 Avril 2024

2. Finale Régionale Pitch : 04 et 05 Mai 2024

Championnat U12

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District



Beaucaire FC: Rencontres U12 11H00

Calendrier championnat InterDistrict Hérault / Gard

J1 : 20/01 - J2 : 27/01 - J3 : 03/02 - J4 : 09/03 - J5 : 16/03 - J6 : 23/03 - J7 : 27/04 - J8 : 25/05 - J9 : 01/06

Défis : PAS D'EGALITE dans les Défis / 1 gagnant et 1 perdant, si feuille de défis noté Egalité, 0 point au 2 équipes

Retour CSR

Dossier n°2023/2024-CSR- 098

Match n° 26852694 : FC CANABIER 31 – CHUSCLAN/LAUDUN 31 du 25/11/2023

Dit match perdu par pénalité à CHUSCLAN/LAUDUN 31 pour en reporter le bénéfice à FC CANABIER 31.

Foot Animation - U10 à U10/U11

Nimes ol : Pl U10 et U10/11 14H00

Beaucaire FC: Début des Pl U10 et U10/11 9H30

Modification Dates PLATEAUX sur la 5^{ème} Rotation (week-end de Pâques) : 6-27 avril – 4 mai

Foot Animation - U6 à U8/U9

Beaucaire FC Début des plateaux 13h30

Modification Dates PLATEAUX 4^{ème} Rotation (week-end de Pâques) : 23 mars - 6-27 avril – 4 mai

Foot Animation - FEMININES

Dates U12/U13 F Phase 2 :

Aller : 13-20-27 janvier / 3 Février / 2 Mars

Retour : 16-23-30 Mars / 4 -11 Mai

Equipes : Laudun-Roquemaure 1 et 2 – Beaucaire – Vergeze – Terre de Camargue

R3 Foot à 5 (U9-U10-U11) :

Dates : 20-27 Janvier et 3 Février 2024

Poule A : Laudun 1 – Laudun 2 – Manduel 1

Poule B : Beaucaire 1 – Vergeze 1 – Quissac 1

ANALYSE FMI

Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53).

La non transmission de la feuille de match (papier ou FMI) dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »



En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille de match papier.

- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.

- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.

- Vous devez joindre impérativement lors de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/dysfonctionnement de la FMI.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.

Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.

Absence/Non utilisation de la FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
25/11/23	U12 D1 D	SOLEIL LEVANT / VERGEZE	26872451	Amende : 100 € SOLEIL LEVANT Club : N°526901	1/ Non-utilisation FMI 2/ aucune explication 3/ Feuille de match papier reçue le 08/12

Absence/Non utilisation de la FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
02/12/23	U12 U13 D3 B	CHUSCLAN LAUD / ST LAURENT ARBRES	2742581	Amende : 100€ Club : Chusclan Laudun N°550949	1/ Non utilisation FMI 2/ Feuille de match papier 3/

Absence/Non utilisation de la FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
09/12/23	U12 U13 D4 B	CENDRAS / BERNIS	26801172	Amende : 100€ Club : Bernis N°548628	1/ Non utilisation FMI 2/ Feuille de match papier
09/12/23	U12U13 D4D	GARONS / ST CHRISTOL	26831398	Amende : 100€ Club : Garons N°520116	1/ Non utilisation FMI 2/ Feuille de match papier 3/Pas d'explication
09/12/23	U12 D1 D	GRAU DU ROI / SOLEIL LEV	26872452	Amende : 100€ Club : Soleil levant N°526901	1/ Non utilisation FMI 2/ Feuille de match papier
09/12/23	U12U13 D1 B	ST JEAN PIN / SUMENE	26799030	Amende : 100€	1/ Non utilisation FMI



				Club : Sumene N°503288	2/ Feuille de match papier
--	--	--	--	---------------------------	-------------------------------

Art. 72 - Feuille de match

1. *À l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match est établie en conformité du règlement de l'épreuve s'il s'agit d'un match de compétition officielle, et sous la responsabilité de l'organisateur s'il s'agit d'un match amical.*
2. *La feuille de match doit être établie conformément aux dispositions des articles 139 et 139 bis des Règlements Généraux de la FFF.*
3. *Le Club recevant (ou celui désigné comme tel) a l'obligation de transmettre la FMI le jour même de la rencontre.*
4. *Dans le cas où la feuille de match utilisée est une feuille de match papier, celle-ci doit être intégralement numérisée au sein du Club en bonne et due forme à l'aide d'un logiciel ou appareil de numérisation et transmise par courriel au Secrétariat du District le jour même de la rencontre. De plus, l'original de la feuille de match papier doit parvenir au District dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre en justifiant des motifs n'ayant pas permis l'utilisation de la FMI. Le Club recevant doit conserver impérativement, sur le support de son choix, une copie recto-verso de la feuille de match, afin de pouvoir la fournir au District en cas de besoin (non-réception de l'original par exemple).*
5. *Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.*
6. *Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entraînera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.*
7. *Des feuilles de match papier particulières pourront être prévues par les Commissions compétentes si la compétition le nécessite (tournoi, plateau, échiquier, jour de coupe...). Les dispositions de l'alinéa 4 s'appliquent à ces feuilles de match papier.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Daniel OLIVET

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

